

Etes-vous payé.e et positionné.e de façon équitable ?

Oui, le SNE peut vous accompagner pour répondre à cette question, en vous situant relativement à la grille de référence (cf [Flash Info SNE de janvier 2025](#)).

Par ailleurs, tous les ans, à l'issue de l'attribution des augmentations individuelles faisant suite à votre EIA, vous pouvez déposer un recours auprès de la DRH. **C'est l'occasion de demander une augmentation pérenne, lorsque vous estimez la mériter**, en particulier quand vous n'en avez pas bénéficié plusieurs années de suite ou lorsque votre salaire n'est pas bien positionné par rapport au salaire de référence pour les femmes et les hommes de même classe, même niveau et même ancienneté dans la classe et le niveau.

Depuis 2026, à la demande du SNE, ce recours peut aussi concerner un refus d'actualisation de poste demandée en EIA (article 3.2 de la convention de travail).

Si votre poste réel ne correspond plus à votre poste affiché (page 1 de l'EIA) et au descriptif de l'emploi repère auquel vous êtes rattaché.e ([annexe 4 de la convention de travail](#)), vous êtes fondé.e à demander une actualisation de poste.

TEMPO

Evolution Professionnelle

Actualisation de poste :

Sur la base de ces critères envisagez-vous une actualisation du poste ?

☐ Oui ☒ Non



Les modalités de saisine de la commission de conciliation sont précisées dans le message que vous venez de recevoir de Laurent Proutière.

Les représentant.es du personnel siégeant en commission de conciliation étudient chaque dossier individuel en amont de la commission et émettent un avis sur chaque demande. La décision finale est prise par la Direction.

Fidèle à ses valeurs, pour défendre les salarié.es et faire reconnaître leurs compétences, le SNE peut vous soutenir pour l'actualisation de votre poste

Adhérez au SNE-FSU

Adhérer à un syndicat c'est participer à des choix collectifs importants.

Le SNE travaille de façon collégiale, démocratique et transparente.

Rejoignez-nous si vous voulez que votre voix soit entendue et qu'elle compte.